

Adhérent du Réseau des Espaces Publics Numériques de Wallonie, le présent Espace s'engage à respecter la Charte des Espaces Publics Numériques de Wallonie.

Charte des EPN de Wallonie

- Le label «Espace public numérique de Wallonie» est initié par le gouvernement wallon en partenariat avec les pouvoirs locaux, pour lutter contre l'exclusion numérique et favoriser la participation citoyenne de tous à la Société de l'information.
- Le label «Espace public numérique de Wallonie» garantit au public :
 - une offre adaptée de services :
 accès, initiation, sensibilisation, formation,
 médiation
 - un *accompagnement* à la fois technologique, pédagogique et humain
 - une animation professionnelle par un ou plusieurs animateurs qualifiés
 - une infrastructure et des équipementsperformants
 - une ouverture publique de minimum16 heures par semaine

- Le label est octroyé aux services de proximité qui déploient des activités d'*initiation*, d'*apprentissage* et de *médiation* aux *usages numériques*, et qui adhèrent à la présente charte.
- Indépendants, adossés à un service public ou privé, les Espaces publics numériques de Wallonie ne poursuivent *pas de but lucratif*.
- Lieux de *rencontre*, les Espaces publics numériques de Wallonie utilisent la *technologie* comme outil de *dialogue*. Ils s'intègrent à la vie locale et contribuent à l'animation numérique du territoire et s'engagent à aller à la rencontre du public le plus éloigné du numérique.
- Les Espaces publics numériques de Wallonie coopèrent entre eux à travers un *réseau régional* et répondent de leurs engagements à l'égard de la Région.



digital wallonia be

